

Faculté de Droit et
des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes Cedex 3

Tel : 02 40 14 15 15
www.droit.univ-nantes.fr

DROIT - LICENCE 3

Inscrivez-vous sur
www.univ-nantes.fr
à partir du 8 juillet

PROGRAMME 2013 - 2014

Responsable licence : Patrick CHAUMETTE
Responsable parcours droit privé : Patrick CHAUMETTE, Jean-Yves KERBOURC'H
Responsable parcours droit public : Patrick CHAUMETTE, Valérie BORE-EVENO



www.univ-nantes.fr/droit



Chers étudiants,

La 3^{ème} année de licence de droit poursuit la formation généraliste du tronc commun, tout en préparant les spécialisations développées en master. Il s'agit de trouver un équilibre délicat entre des matières essentielles obligatoires et l'accroissement des options proposées aux étudiants.

Une spécialisation excessive en 3^{ème} année de licence nuit à la formation professionnelle des étudiants, ainsi qu'à leurs capacités d'adaptation aux évolutions ultérieures. De plus, la diversité de ces options serait susceptible d'engendrer ses difficultés d'organisation des emplois du temps, ou des chevauchements d'horaires de cours. C'est pourquoi, la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Nantes organise cette année en 3 parcours :

- droit général,
- droit public,
- droit privé.

Ces parcours peuvent anticiper les choix ultérieurs de masters ; en aucun cas, ils n'enferment les étudiants dans des choix définitifs. Il en ira de même en ce qui concerne les matières à travaux dirigés effectués cette année. Les parcours de droit public et de droit privé sont, bien entendu, en cohérence avec les masters de droit public d'une part et de droit privé d'autre part. Cependant, ces deux parcours, correspondant à une licence en droit et non en droit public ou en droit privé, laissent toutes les options ouvertes.

Le parcours de droit général correspond parfois à un non-choix, mais aussi souvent à un choix de se conserver toutes les opportunités, en évitant d'accentuer excessivement une distinction public-privé. Que veut dire être publiciste ou privatiste ? Le droit économique, le droit social, le droit de l'environnement, les questions d'urbanisme et de construction sont autant public que privé. Il est vain de séparer le statut des espaces marins du droit applicables aux activités maritimes.

Ces choix de parcours, comme de matières à travaux dirigés, ou de matières optionnelles, doivent par conséquent être relativisés. Il faut faire des choix selon ses centres d'intérêts, ses envies. Les bons choix sont ceux que vous faites étant bien informés, c'est la raison pour laquelle la présence des étudiants au forum des métiers, organisé par la Faculté, un samedi matin de février ou mars, est indispensable, dès la L2, puis en L3, afin de visionner la diversité des professionnels présents, de découvrir la diversité des masters proposés par la Faculté et de construire leur projet de formation et d'insertion professionnelle.

Patrick Chaumette
Responsable pédagogique de la Licence 3

SEMESTRE 5	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Unité d'enseignements fondamentaux			
Droit du travail 1	30 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Libertés et droits fondamentaux 1	30 h	20 h	
Droit international public 1	30 h	20 h	
Droit des sociétés	30 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires			
Droit fiscal	30 h		Obligatoire
Droit judiciaire privé	30 h		1 CM au choix
Droit civil des biens	30h		

Unité d'enseignements de découverte			
Grands systèmes politiques	24 h		1 CM au choix
Histoire des relations de travail	24 h		
Histoire des libertés publiques	24 h		
Histoire du Droit international	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 1			
Langue étrangère (allemand, anglais, ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 2			
Certification C2i Niveau1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestre (limité à 80 places)	03 h	20 h	Facultatif

Filière franco-allemande (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1 ^{ère} année de licence)			
Cours intensif de droit allemand	24 h		

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1 ^{ère} année de licence)			
Public law	24 h		

SEMESTRE 6	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Unité d'enseignements fondamentaux			
Droit de l'Union européenne	30 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Droit du travail 2	30 h	20 h	
Libertés et droits fondamentaux 2	30 h	20 h	
Droit des sûretés	30 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires 3			
Procédure pénale	30 h		Obligatoire
Droit international public 2	30 h		

Unité d'enseignements de découverte			
Histoire des idées politiques	24 h		1 CM au choix
Introduction aux politiques publiques	24 h		
Philosophie du droit	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 3			
Langue étrangère (allemand, anglais, ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 4			
Certification C2i Niveau1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestre (limité à 80 places)	03 h	20 h	Facultatif

Unité d'enseignements à orientation professionnelle			
Stage			Optionnel

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1 ^{ère} année de licence)			
Obligation and torts	24 h		
Certification TOEFL		25 h	

PROGRAMME PARCOURS DROIT PRIVÉ

SEMESTRE 5

Unité d'enseignements fondamentaux

	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Droit du travail 1	30 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Droit des sociétés	30 h	20 h	
Droit civil des biens	30 h	20 h	
Droit judiciaire privé	30 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires

	CM	TD	Modalités
Libertés et droits fondamentaux	30 h		Obligatoire
Droit fiscal	30 h		

Unité d'enseignements de découverte

	CM	TD	Modalités
Grands systèmes politiques	24 h		1 CM au choix
Histoire des relations de travail	24 h		
Histoire de la propriété	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 1

	CM	TD	Modalités
Langue étrangère (allemand, anglais, ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 2

	CM	TD	Modalités
Certification C2i Niveau1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestre (limité à 80 places)	03 h	20 h	Facultatif

Filière franco-allemande (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

	CM	TD	Modalités
Cours intensif de droit allemand	24 h		

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

	CM	TD	Modalités
Public law	24 h		

SEMESTRE 6

Unité d'enseignements fondamentaux

	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Droit du travail 2	30 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Droit des régimes matrimoniaux	30 h	20 h	
Droit des sûretés	30 h	20 h	
Procédure pénale	30 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires

	CM	TD	Modalités
Droit de l'Union européenne	30 h		Obligatoire
Droit des propriétés publiques	30 h		
Procédures fiscales	30 h		

Unité d'enseignements de découverte

	CM	TD	Modalités
Histoire du droit commercial	24 h		1 CM au choix
Histoire des idées politiques	24 h		
Philosophie du droit	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 3

	CM	TD	Modalités
Langue étrangère (allemand, anglais, ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 4

	CM	TD	Modalités
Certification C2i Niveau 1	07 h	10 h	Facultatif

Unité d'enseignements à orientation professionnelle

	CM	TD	Modalités
Stage			Optionnel

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

	CM	TD	Modalités
Obligation and torts	24 h		
Certification TOEFL		25 h	

Les enseignements sont organisés sous réserve que les seuils d'ouverture soient atteints : 20 étudiants en Licence

PROGRAMME PARCOURS DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

Unité d'enseignements fondamentaux

	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Droit du travail 1	30 h		Obligatoire
Libertés et droits fondamentaux 1	30 h	20 h	
Droit international public 1	30 h	20 h	CM obligatoires + 2 TD au choix
Droit fiscal	30 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires

	CM	TD	Modalités
Droit des sociétés	30 h		Obligatoire
Droit civil des biens	30 h		

Unité d'enseignements de découverte

	CM	TD	Modalités
Grands systèmes politiques	24 h		1 CM au choix
Histoire du droit international	24 h		
Histoire des libertés publiques	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 1

	CM	TD	Modalités
Langue étrangère (allemand, anglais, ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 2

	CM	TD	Modalités
Certification C2i Niveau1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestre (limité à 80 places)	03 h	20 h	Facultatif

Filière franco-allemande (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

	CM	TD	Modalités
Cours intensif de droit allemand	24 h		

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

	CM	TD	Modalités
Public law	24 h		

SEMESTRE 6

Unité d'enseignements fondamentaux

	Par semestre		Modalités
	CM	TD	
Droit de l'Union européenne	30 h	20 h	CM Obligatoires + 2 TD au choix
Droit international public 2	30 h	20 h	
Libertés et droits fondamentaux 2	30 h	20 h	
Droit des propriétés publiques	30 h	20 h	

Unité d'enseignements complémentaires

	CM	TD	Modalités
Procédures fiscales	30 h		Obligatoire
Droit de la fonction publique	30 h		

Unité d'enseignements de découverte

	CM	TD	Modalités
Histoire des idées politiques	24 h		1 CM au choix
Introduction aux politiques publiques	24 h		
Philosophie du droit	24 h		

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 3

	CM	TD	Modalités
Langue étrangère (allemand, anglais, ou espagnol)		15 h	Obligatoire Une langue au choix

Unité d'enseignements de compétences complémentaires 4

	CM	TD	Modalités
Certification C2i Niveau1 (Sur inscription, sur l'un ou l'autre des semestre (limité à 80 places)	03 h	20 h	Facultatif

Unité d'enseignements à orientation professionnelle

	CM	TD	Modalités
Stage			Optionnel

Filière franco-britannique (Réservée aux étudiants inscrits dans la filière dès la 1^{ère} année de licence)

	CM	TD	Modalités
Obligation and torts	24 h		
Certification TOEFL		25 h	

Les enseignements sont organisés sous réserve que les seuils d'ouverture soient atteints : 20 étudiants en Licence

SEMESTRE 5

▲ Droit du travail 1

Le droit du travail est en constante évolution : un droit vivant, dit-on. Il s'agit de « civiliser » le travail subordonné. L'observation vaut certainement pour sa dimension collective, dans son premier volet : institutions par lesquelles le droit du travail cherche à rendre moins oppressif et moins étranger aux travailleurs salariés le fonctionnement de l'entreprise. Il s'agit de l'approche du système français de relations professionnelles, ce qui concerne l'administration du travail (dont l'inspection du travail) et les juridictions du travail (dont le conseil de prud'hommes), mais aussi l'examen du droit syndical et des institutions représentatives du personnel, tels les délégués du personnel, le comité d'entreprise, les représentations syndicales dans l'entreprise. Le droit de l'emploi est poursuivi en master 1, pour les intéressés.

Le second volet concerne la détermination collective des conditions d'emploi et de travail, laquelle révèle l'avènement des volontés collectives : conflits collectifs du travail et droit de grève ; négociations et conventions collectives de travail. Ainsi se dessine l'évolution des sources normatives du droit du travail, qui ne sauraient se limiter aux normes étatiques (code du travail) ou au contrat individuel de travail.

Bibliographie indicative

- F. Favennec et P.Y. Verkindt, *Droit du travail*, LGDJ, Paris, 3^e éd., 2011, 721 p.
- A. Mazeaud, *Droit du travail*, Montchrestien, Paris, coll. Domat, 8^e éd., 2012, 672 p.
- J.E. Ray, *Droit du travail*, *Droit vivant*, Ed. Liaisons, Paris, 21^e éd., 2012/2013.
- J. Pelissier, G. Auzero et E. Dockès, *Droit du travail*, Précis Dalloz, Paris, 27^e éd., 2013, 1520p.
- J. Pelissier, A. Lyon-Caen, A. Mazeaud, E. Dockès, *Les Grands arrêts de droit du travail*, Dalloz, Paris, 4^e éd. 2008.
- A. Bevert et A. Jobert, *Sociologie du travail : les relations professionnelles*, A. Colin, Paris, 2^e éd., 2011, 283 p.
- A. Supiot, *Critique du droit du travail*, PUF, Paris, 1994, réédition coll. Quadrige Essais, 2007, 280 p.

▲ Libertés et droits fondamentaux 1

L'enseignement est consacré à la théorie générale des libertés et droits fondamentaux et constitue un préalable à l'étude détaillée du régime juridique de quelques grandes libertés du semestre 6. Cette matière est au carrefour des branches du droit (public et privé : droit constitutionnel, droit administratif, droit pénal, droit civil, droit du travail...) et de différents ordres juridiques (interne, européen et international).

Après l'exposé des diverses sources, de leur portée juridique et de leur articulation, le cours porte sur l'étude des principes directeurs de l'exercice des droits et libertés et de leurs mécanismes de protection (de nature juridictionnelle ou non). Parmi ceux-ci, la procédure de question prioritaire de constitutionnalité est étudiée, amenant à une réflexion sur son articulation avec le contrôle de conventionalité dans la protection des droits fondamentaux. Le cours est illustré par de nombreux exemples tirés de la jurisprudence interne et européenne.

Bibliographie indicative

Parmi les nombreux ouvrages traitant de la matière, la lecture de CABRILLAC (R), FRISON- ROCHE (M-A), REVET (Th) (dir.), *Libertés et droits fondamentaux*, dernière édition, est particulièrement recommandée pour tous les étudiants.

▲ Droit international public 1

Le droit international public désigne l'ensemble des règles juridiques applicables à la société internationale. L'enseignement de cette matière en Licence 3 se faisant sur deux semestres, l'objectif du cours du 1^{er} semestre est d'acquérir une bonne compréhension des éléments fondamentaux qui caractérisent le droit international.

Après un rappel des caractéristiques spécifiques de la société internationale, le cours débutera par une présentation générale des origines et des problématiques actuelles du droit international public, à travers une approche historico-doctrinale de la matière. Une partie du cours sera ensuite consacrée à l'étude des sujets du droit international public, c'est-à-dire aux auteurs et destinataires des normes internationales. Enfin, une partie substantielle du cours s'intéressera aux différentes sources (formelles) du droit international, et notamment aux règles qui régissent la production, la vie et la disparition des normes internationales.

L'étude de ces divers éléments permettra ainsi d'acquérir les bases indispensables pour mieux comprendre les fonctions et finalités du droit international, dont certains domaines d'application spécifiques seront abordés au second semestre.

Bibliographie indicative

- CARREAU (D.) et MARELLA (F.), *Droit international*, Paris, Pedone, coll. Etudes internationales, 11^e éd., 2012, 734 p.
- CANAL-FORGUES (E.) et RAMBAUD (P.), *Droit international public*, Flammarion, coll. Champs Université, 2^e éd., 2011, 478 p.
- COMBACAU (J.) et SUR (S.), *Droit international public*, Paris, Montchrestien, coll. Domat droit public, 10^e éd., 2012, 820 p.
- DECAUX (E.), *Droit international public*, Paris, Dalloz, coll. Hypercours, 8^e éd., 2012, 582 p.
- DUPUY (P.-M.) et KERBRAT (Y.), *Droit international public*, Paris, Dalloz, coll. Précis, 11^e éd., 2012, 929 p.

SEMESTRE 5 (SUITE)

- RIVIER (R.), *Droit international public*, Thémis Droit, 2012, 624 p.
- TOURME-JOUANNET (E.), *Le Droit international*, Paris, PUF, « Que sais-je », n° 3966, 1^{ère} éd., 2013, 126 p.
- NGUYEN QUOC DINH, DAILLIER (P.) et PELLET (A.), *Droit international public*, Paris, LGDJ, 8^e éd., 2009, 1722 p.

▲ Droit des sociétés

Le droit des sociétés est une branche du droit des affaires qui s'intéresse aux structures juridiques des acteurs de l'économie. Il permet de comprendre qui sont les principaux acteurs de la vie juridique et économique (les entreprises, les sociétés), quels sont leurs biens financiers (parts sociales, actions, instruments financiers...) et comment ils fonctionnent (en situation d'expansion, en période de croisière et en période de crise).

Ce cours aborde le droit commun des sociétés, c'est-à-dire les règles applicables à toutes les sociétés, indifféremment de leur taille ou de leur forme. Il envisage la société comme un instrument de gestion, une technique d'organisation de l'entreprise.

Bibliographie indicative

- COZIAN (M), VIANDIER (A) et DEBOISSY (F). *Droit des sociétés*. Litec. 26^e éd. 2013
- LE CANNU (P) et DONDERO (B). *Droit des sociétés*. Montchrestien, 4^e éd. 2011
- FRANCIS LEFEBVRE, *Mémento pratique des sociétés commerciales*, 2013
- MAGNIER (V). *Droit des sociétés*, Cours Dalloz, 5^e éd. 20011
- MERLE (Ph), *Sociétés commerciales*, Précis Dalloz, 16^e éd, 2013

▲ Droit civil des biens

Le droit civil des biens se propose, dans un premier temps, d'analyser et de classer les choses susceptibles d'appropriation, c'est-à-dire les richesses. Des distinctions fondamentales sont alors étudiées (meubles et immeubles, biens corporels et incorporels, fruits et produits...), à l'occasion desquelles une place particulière est faite au statut juridique de l'animal ainsi qu'aux nouveaux supports d'appropriation (clientèle civile...). Puis, dans un second temps, ce sont les droits sur ces richesses qui sont envisagés. Après avoir distingué les droits réels des droits personnels, le cours s'oriente vers l'étude des droits réels principaux que sont le droit de propriété - individuel ou collectif -, le droit d'usufruit ou encore les servitudes, qui intéressent plus particulièrement les relations entre voisins.

▲ Droit judiciaire privé

L'objet du cours consiste à aborder les règles qui régissent le déroulement d'un procès devant les juridictions de l'ordre judiciaire civil (et non pénal), depuis son introduction (étude de l'action en justice) à son terme naturel (le jugement). Conformément à la structure du Code de procédure civile, qui débute par une partie générale, il s'agit prioritairement de présenter les dispositions communes à toutes les juridictions, notamment les principes directeurs du procès civil qui fixent les charges des parties à l'instance (allégation des faits, preuve) et délimitent l'office du juge (conduire l'instance à son dénouement, appliquer la règle de droit). Ce cours donne également l'occasion d'étudier certaines notions fondamentales de procédure, telles que l'autorité de chose jugée ou la force exécutoire.

Bibliographie indicative

- CADJET et JEULAND, *Droit judiciaire privé*, LexisNexis, Manuel, 7^e éd. 2011
- GUINCHARD, CHAINAIS et FERRAND, *Procédure civile : droit interne et droit de l'Union européenne*, Dalloz, coll. Précis, 31^e éd.
- HERON et LE BARS, *Droit judiciaire privé*, Montchrestien, coll. Domat droit privé, 5^e éd.

▲ Droit fiscal

Le cours de droit fiscal général est conçu en vue de répondre à deux objectifs : initier les étudiants aux concepts, techniques et procédures qui révèlent le contenu du droit fiscal général (1^{ère} partie, Théorie générale de l'impôt) ; comprendre les régimes et le cadre général des réformes des principaux impôts d'État, lesquels occupent une place essentielle dans notre société (2^e partie, Les principaux impôts d'État:TVA, IR et impôts sociaux, IS, droits de mutation à titre onéreux, droits de mutations à titre gratuit, ISF).

Bibliographie Indicative

- Pierre Beltrame, *La Fiscalité en France*, Hachette supérieur
- J.J. Bienvenu et Th. Lambert, *Droit fiscal*, PUF, coll. Droit fondamental

SEMESTRE 5 (SUITE)

- J. Grosclaude et Ph. Marchessou, *Droit fiscal général*, Dalloz
- C. Eude-Guias, in *Manuel de Droit public général*, chapitre l'impôt : p.833 à 935.

▲ Grands systèmes politiques

Le cours de science politique, sous l'intitulé « Grands systèmes politiques » s'organise autour de la notion de « transition démocratique ». Après une rapide remise en perspective du cadre historique et intellectuel, on se propose d'interroger la notion même de transition démocratique au regard d'expériences particulières et d'enjeux propres.

Une première partie est consacrée aux expériences de transition en Europe centrale et orientale dans la période post-1989. Deux thématiques seront plus précisément abordées : la question de la société civile et du totalitarisme en premier lieu, la question du lien entre démocratie et économie de marché, en second lieu. Une seconde partie s'interroge sur l'échec relatif des transitions démocratiques africaines engagées à partir de la fin des années quatre-vingt. Faut-il y voir la trace, la conséquence du fait ethnique, comme semble l'indiquer la vulgate médiatique ? Ou bien la science politique dispose-t-elle d'éléments d'analyse alternatifs qui permettent de comprendre ce qui est souvent présenté comme une incompatibilité avec la démocratie. La troisième et dernière partie entend fournir aux étudiants quelques éléments de compréhension et d'analyse sur les rapports entre Islam et démocratie.

▲ Histoire des relations de travail

Le cours porte sur l'histoire des relations du travail de l'Ancien régime jusqu'au début du XXI^e siècle. Il traite à la fois du droit du travail au sens strict (excluant les relations de travail dans la fonction publique et, pour l'essentiel, la protection sociale) et de ses acteurs (syndicats et organisations professionnelles de salariés et patronales).

Il est divisé en cinq parties :

1 - La libération du travail (1789-1841) : les relations du travail sous l'Ancien régime – la révolution libérale (Loi Le Chapelier, décret d'Allarde, Code civil, Code pénal) – la police du travail (livret ouvrier, conseils de prud'hommes, règlements d'atelier).

2 - La genèse du droit du travail (1841-1914) : protection des travailleurs (durée du travail, accidents du travail, mise en place d'organes de contrôle) – naissance du contrat de travail – évolution des relations collectives (droit syndical, négociation collective, conciliation et arbitrage des conflits).

3 - Une consolidation inaboutie (1914-1944) : la guerre 1914-18 et ses suites – l'entre-deux-guerres jusqu'en 1946 – le Front populaire – Vichy.

4 - Les trente glorieuses (1945-1975) : les syndicalismes face aux évolutions économiques et sociales – l'évolution du droit des relations collectives (négociation collective, représentation du personnel, le syndicalisme dans l'entreprise) – l'évolution du droit des relations individuelles (participation, licenciement, formation professionnelle).

5 - La crise de modèle salarial et ses conséquences (depuis 1975) : les transformations de la condition salariale et du syndicalisme – les changements dans la production des règles et la teneur du droit du travail – les nouvelles idées.

Bibliographie indicative

- Norbert Olszak, *Histoire du droit du travail*, éd. Economica, 2011, 136p.
- Jacques Le Goff, *Du silence à la parole : une histoire du droit du travail (des années 1830 à nos jours)*, Presses universitaires de Rennes, 2004, 621 p.
- Jean-Pierre Le Crom (dir.), *Deux siècles de droit du travail - par les lois*, éd. de l'Atelier, 1998, 287p.

▲ Histoire de la propriété

La propriété renvoie à des modes de représentation ayant une double finalité : la définition des choses patrimoniales et leur organisation de manière classée. Ainsi naîtront de nombreuses classifications qui, déjà utilisées à Rome, traverseront les siècles jusqu'à nos jours (exemple : la division entre meubles et immeubles, biens corporels et incorporels...). Le cours, après avoir présenté un ensemble de classifications, veillera à montrer leur utilisation en vue de transmettre et de conserver dans les familles les biens ayant une valeur symbolique. Cette lecture s'appuiera sur l'existence de deux types de propriétés, l'une inspirée du droit romain et l'autre reposant sur une construction coutumière.

L'étude du « bloc de propriété » du Code civil donnera lieu à présentation. Son application, tout comme sa contestation, seront analysées. La démarche aboutira à observer les formes attendues aujourd'hui du droit de propriété confrontées à la pression du droit de l'environnement, à la montée en puissance de la propriété incorporelle et aux mécanismes de circulation des richesses au temps de la « nanochronosphère ».

SEMESTRE 5 (SUITE)

▲ Histoire des libertés publiques

La notion de libertés publiques, d'approche française, mérite d'être confrontée avec d'autres appellations : Droit de l'homme, libertés fondamentales... Ces définitions ouvriront cet enseignement nouveau à la faculté. La notion de liberté sera ensuite examinée dans les périodes médiévales et modernes pour en percevoir la naissance et les fondements conceptuels à travers des auteurs essentiels. Dans ce cadre, sera abordé le comportement possible face à des règles injustes (notion de désobéissance). Enfin, sera présenté dans un cadre historique un ensemble de libertés encadrées par la loi (libertés de réunion, d'association, de la presse, d'expression, syndicale, d'enseignement, de culte...) qui forment de manière traditionnelle le socle des « libertés publiques ». La naissance de ces droits, souvent contestée, a donné lieu à un établissement négocié, sanctionné par le législateur. L'étendue de ces libertés et leur logique d'application sont le fruit des tensions de la société qu'une lecture historique permet de découvrir.

▲ Histoire du droit international

Nous étudierons dans ce cours les auteurs classiques et certains des thèmes qu'ils ont abordés.

▲ Filière franco-allemande : cours intensif de droit allemand.

L'objet de ce cours consiste à préparer le semestre de mobilité en abordant plusieurs disciplines de droit allemand (droit constitutionnel, droit du travail et droit communautaire).

▲ Filière franco-britannique : British Constitutional and Administrative Law (public Law)

This course is organised in three parts. In the first one, the sources of the constitution and the fundamental concepts (parliamentary sovereignty, rule of law, separation of powers) it relies on are considered. In the second one, the structure and the role of the government in the United Kingdom are exposed. In the third one, eventually, the relationships between the individual and the State are dealt with through the study of judicial review of administrative action.

Bibliography

- Alder J., *Constitutional and Administrative Law*, Palgrave Macmillan, 9th edition, 2013.
- Barnett H., *Constitutional and Administrative Law*, Routledge Cavendish, 10th edition, 2013.
- Bradley A. and Ewing K., *Constitutional and Administrative Law*, Longman, 15th edition, 2010.
- Craig P., *Administrative law*, Sweet and Maxwell, 7th edition, 2012.
- Endicott T., *Administrative Law*, Oxford University Press, 2nd edition, 2011.
- Fenwick H. and Philipson G., *Texts, Cases and materials on Public Law and Human Rights*, Cavendish, 3th edition, 2010.
- Foster S. and Ryan M., *Unlocking Constitutional and Administrative Law*, Hodder Arnold, 2th edition, 2010.
- Hood Philips O. and Jackson P., *Leading Cases in Constitutional and Administrative Law*, Sweet and Maxwell, 6th edition, 1988.
- Le Sueur A., Sunkin M. and Murkens J., *Public Law: Text, cases and materials*, Oxford University Press, 2th edition, 2013.
- Leyland P., *The Constitution of the United Kingdom: A contextual Analysis*, Hart Publishing, 2th edition, 2012.
- Leyland P. and Anthony G., *Textbook on Administrative Law*, Oxford University Press, 7th edition, 2012.
- Loveland I., *Constitutional Law, Administrative Law and Human Rights*, Oxford University Press, 6th edition, 2012.
- Parpworth N., *Constitutional and Administrative Law*, 7th edition, 2012.
- Spencer M., *Nutcases, Constitutional and Administrative Law*, Sweet and Maxwell, 6th edition, 2012.
- Thompson B. and Allen M., *Cases and Materials on Constitutional and Administrative Law*, OUP, 10th edition, 2011.
- Tomkins A., *Public Law*, Oxford University Press, 2003.
- Turpin C. and Tomkins A., *British government and the Constitution: texts and materials*, CUP, 6th edition, 2011.



SEMESTRE 6

▲ Droit de l'Union européenne

Dans le prolongement du cours d'Organisations européennes assuré en 2^e année de licence, ce cours étudie l'ordre juridique de l'Union européenne, élément d'un système juridique obéissant à des règles et principes spécifiques découlant de la méthode de l'intégration, et dont les conséquences dans les ordres juridiques des États membres sont inédites.

Le cours porte ainsi sur les modalités de la formation de la norme, les sources et caractères du droit de l'Union européenne, et le contrôle juridictionnel exercé par les juridictions de l'Union européenne.

En raison des effets du droit de l'Union européenne en droit interne, il s'agit d'un cours obligatoire; dans le parcours Droit public et le parcours Général, le cours peut être complété par des travaux dirigés. Le droit de l'Union européenne étant issu tant des traités que de la jurisprudence communautaire, la participation aux travaux dirigés permet notamment aux étudiants de se familiariser avec le raisonnement juridique mené par les juridictions communautaires dont le rôle est essentiel dans la formation de ce droit.

Bibliographie indicative

- Cl. BLUMANN et L. DUBOUIS, *Droit institutionnel de l'Union européenne*, Ed. Litec, 3^e édition, 2013.
- J. RIDEAU, *Droit institutionnel de l'Union européenne et des Communautés européennes*, LGDJ, 6^e éd., 2010.

▲ Droit du travail 2

Le cours de droit du travail 2 examine les rapports de travail directs entre l'employeur et chacun des salariés, de l'accès à l'emploi à la privation de travail. La relation individuelle se noue concrètement entre un employeur et un salarié, en vue de la fourniture d'une prestation par le second, au profit du premier. Le cadre de cette relation interpersonnelle est le contrat de travail. Le cours de droit du travail 2 lui est consacré et porte sur l'établissement de ce type de relation, son exécution et sa rupture.

L'accès à l'emploi se réalise en deux temps : le recrutement puis la conclusion du contrat de travail. Outre la diversité des contrats de travail, ces phases sont soumises aux principes de la liberté du travail et de non discrimination.

Une fois valablement conclu, le contrat de travail doit être honoré. A cet égard, une réglementation précise encadre les rapports de travail et fonde les obligations réciproques des parties : hygiène et sécurité, durée du travail, organisation du travail ou rémunération. Pour autant, des événements imprévus peuvent venir compromettre la mise en œuvre de la relation individuelle de travail. Il convient alors d'adapter ce cadre, en cas de modification du contrat de travail, de transfert d'entreprise ou de maladie.

Enfin, un principe de liberté demeure en matière de cessation des relations professionnelles. La loi précise en effet que le contrat de travail peut être rompu à l'initiative de l'employeur, du salarié ou d'un commun accord. C'est pourquoi il existe plusieurs modes de rupture : le licenciement, la démission, la retraite, l'accord de rupture, la rupture conventionnelle, la prise d'acte ou la résiliation judiciaire.

Bibliographie indicative

- F. Favennec et P.Y Verkindt, *Droit du travail*, LGDJ
- F. Gaudu, *Droit du travail*, Dalloz
- F. Héas, *Droit du travail*, Larcier, coll. Paradigme
- P. Lockiec, *Droit du travail* (2 tomes), PUF
- A. Mazeaud, *Droit du travail*, Montchrestien, coll. Domat
- J.E Ray, *Droit du travail*, droit vivant, Ed. Liaisons
- J. Pelissier, G. Auzero et E. Dockès, *Droit du travail*, Précis Dalloz
- J. Pelissier, A. Lyon-Caen, A. Mazeaud, E. Dockès, *Les Grands Arrêts de droit du travail*, Dalloz
- A. Coeuret et E. Fortis, *Droit pénal du travail*, LexisNexis

▲ Libertés et droits fondamentaux 2

Au cours du semestre 6, sont abordées les garanties traditionnelles des libertés publiques: liberté de circulation, droit d'asile, protection de la vie privée, liberté d'expression, etc. Viennent ensuite les nouvelles garanties, qui confortent l'Etat de droit: droit à un environnement sain, droits culturels, droit à l'emploi et au logement etc. Enfin est abordée la sanction des libertés publiques.



SEMESTRE 6 (SUITE)

▲ Droit des propriétés publiques

Le droit de la propriété publique s'inscrit dans l'étude du droit administratif débutée en L2. Il est consacré aux moyens matériels dont dispose l'administration pour accomplir sa mission de satisfaction de l'intérêt général.

Traditionnellement, l'étude de ce cours regroupe celle de trois thèmes :

- le domaine des personnes publiques : ensemble des biens des personnes publiques, répartis entre domaine public et domaine privé
- l'expropriation : une des procédures, exorbitante du droit commun, permettant à l'administration d'accroître la consistance de son domaine
- les travaux publics.

Bibliographie indicative

- Jean-Marie AUBY, Pierre BON, Jean-Bernard AUBY et Philippe TERNEYRE, *Droit administratif des biens*, Précis Dalloz ;
- Odile DE DAVID-BEAUREGARD-BERTHIER, *Droit administratif des biens*, Gualino, Mémento ;
- Frédéric COLIN, *L'essentiel du droit administratif des biens*, Gualino, Carrés ;
- Philippe GODFRIN et Michel DEGOS, *Droit administratif des biens*, Sirey ;
- Christophe GUETTIER, *Droit administratif des biens*, PUF, Thémis ;
- Jacqueline MORAND-DEVILLER, *Cours de droit administratif des biens*, Monchrestien, Cours ;
- Gustave PEISER, *Droit administratif des biens*, Mémento Dalloz

▲ Procédure pénale

L'enseignement de la procédure pénale s'organise sur les deux années de Licence 3 et de Master 1. En licence 3, après avoir défini la procédure pénale et abordé les évolutions majeures de cette discipline, il s'agit dans une première partie, de décrire l'encadrement et l'objet du procès pénal (l'organisation judiciaire, les actions au procès pénal), puis d'analyser les principes directeurs de ce procès s'inscrivant dans le cadre du procès équitable éclairé par la norme et la jurisprudence tant internes qu'euro-péennes.

En seconde partie, la phase préparatoire du procès est étudiée autour des deux éléments que sont la preuve, question centrale du procès pénal, et l'enquête permettant de traiter à la fois de l'acteur, la police judiciaire, et des actes d'enquête.

Les étapes suivantes de la procédure pénale sont étudiées éventuellement en Master 1. La procédure pénale est régulièrement sous les feux de l'actualité, les réformes se succèdent, les enjeux au regard de l'État de droit et des libertés fondamentales sont importants, le cours a donc pour objectif de proposer des clés d'analyse et de compréhension de ces éléments aux côtés des approches de technique juridique.

Bibliographie indicative

- DANET Jean, *Justice pénale*, le tournant, Folio-Le Monde actuel, 2006
- DELMAS-MARTY Mireille (dir.), *Procès pénal et droits de l'Homme*, PUF Les Voies du droit, 1992
- DESPORTES Frédéric et LAZERGES-COUSQUER Laurence, *Traité de procédure pénale*, Economica
- FOURMENT François, *Procédure pénale*, Paradigme
- GUINCHARD Serge et BUISSON Jacques, *Procédure pénale*, Litec
- LEROY Jacques, *Procédure pénale*, LGDJ, coll. Manuels
- PRADEL Jean, *Procédure pénale*, Cujas
- PRADEL Jean et VARINARD André, *Les Grands Arrêts de la procédure pénale*, Dalloz Sirey, 2006.

▲ Droit international public 2

Le cours de droit international public du second semestre vient prolonger l'enseignement suivi au cours du premier semestre, en abordant différents domaines d'application du droit international. Les thèmes qui seront étudiés ont en effet pour caractéristique commune de mettre en relief la diversité des fonctions et des finalités du droit international. Celui-ci revêt tout d'abord une fonction spatiale, qui sera examinée à travers la réglementation internationale des espaces maritimes, aériens ou encore extra-atmosphérique. Le droit international a aussi pour objectif de réguler les relations internationales, grâce à l'instauration de certains mécanismes comme celui de la responsabilité internationale de l'État ou celui des relations diplomatiques et consulaires. Enfin, le droit international joue un rôle fondamental dans le règlement des conflits internationaux, qu'il s'agisse du règlement pacifique des différends ou encore de l'encadrement du recours à la force.

A travers l'étude de ces thèmes, transparaîtront ainsi certaines avancées mais aussi certaines faiblesses et contradictions du droit international. Celui-ci n'est finalement là que pour répondre aux besoins de coexistence et de coopération

SEMESTRE 6 (SUITE)

entre États. Il est donc le reflet des interdépendances mais aussi des rapports de force qui existent au sein de la société internationale.

Bibliographie indicative

- CARREAU (D.) et MARELLA (F.), *Droit international*, Paris, Pedone, coll. Etudes internationales, 11^e éd., 2012, 734 p.
- CANAL-FORGUES (E.) et RAMBAUD (P.), *Droit international public*, Flammarion, coll. Champs Université, 2^e éd., 2011, 478 p.
- COMBACAU (J.) et SUR (S.), *Droit international public*, Paris, Montchrestien, coll. Domat droit public, 10^e éd., 2012, 820 p.
- DECAUX (E.), *Droit international public*, Paris, Dalloz, coll. Hypercours, 8^e éd., 2012, 582 p.
- DUPUY (P.-M.) et KERBRAT (Y.), *Droit international public*, Paris, Dalloz, coll. Précis, 11^e éd., 2012, 929 p.
- RIVIER (R.), *Droit international public*, Thémis Droit, 2012, 624 p.
- TOURME-JOUANNET (E.), *Le Droit international*, Paris, PUF, « Que sais-je », n° 3966, 1^{ère} éd., 2013, 126 p.
- NGUYEN QUOC DINH, DAILLIER (P.) et PELLET (A.), *Droit international public*, Paris, LGDJ, 8^e éd., 2009, 1722 p.

▲ Histoire des idées politiques

Alors que la politique moderne est souvent abordée en termes de pouvoir, de souveraineté et d'État, l'histoire des idées politiques est également traversée par la question de la participation, question qui peut être élargie à celles de la démocratie et du gouvernement. En effet, si la démocratie peut-être pensée comme une tension présente dans tout système politique, elle fut pourtant longtemps considérée comme un contre-exemple politique. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour qu'elle commence à être envisagée comme un régime à la fois viable et souhaitable. Mais l'affirmation d'un principe démocratique ne garantit rien en soi. Le gouvernement, selon la façon dont il est conçu et organisé, peut contredire en principe et dans les faits la participation affirmée par ailleurs. Après une présentation des données théoriques et historiques du problème, différentes étapes intellectuelles de la pensée de la démocratie seront abordées, notamment : la réflexion moderne sur le pouvoir, la souveraineté et la liberté ; les diverses voies qui ont été suivies par la pensée démocratique (libéralisme et socialisme en particulier) ; les relations entretenues par la démocratie avec des crises et des critiques qui lui semblent consubstantielles ; au-delà sera abordée la façon dont la question gouvernementale se situe au cœur des contradictions entre démocratie théorique et démocratie effective.

Bibliographie indicative

- BERNS (Thomas), *Souveraineté, droit et gouvernementalité. Lectures du politique moderne à partir de Bodin*, Paris, Léo Scheer, 2005.
- BOURDIEU (Pierre), *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil, 2012.
- *Crise de la démocratie et gouvernement de la vie*, sous la dir. de G. Duso, J.-F. Kervégan, Monza, Polimetrica, 2007.
- FOUCAULT (Michel), *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, éd. établie par M. Senellart, sous la dir. de Fr. Ewald et A. Fontana, Paris, Gallimard/Seuil (« Hautes études »), 2004.
- HANSEN (Mogens H.), *Polis et Cité-État. Un concept politique antique et son équivalent moderne*, [Copenhague, 1998] trad. fr. Les Belles Lettres (« Histoire »), 2001, 2^e éd. revue et corrigée 2004.
- *L'idée contractuelle dans l'histoire des idées politiques*, Actes du XIX^e colloque de l'AFHIP, Aix-en-Provence, 6-7 septembre 2007, sous la dir. de Chr. Bruschi, Aix-en-Provence, PUAM, 2008.
- LASCOUMES (Pierre), « La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, 13-14 (*Foucault : usages et actualité*), 2004, en ligne (<http://leportique.revues.org/index625.html>).
- MAGNETTE (Paul), *La Citoyenneté. Une histoire de l'idée de participation civique*, Bruxelles, Bruylant, 2001.
- MINEUR (Didier), *Archéologie de la représentation politique. Structure et fondement d'une crise*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2010.
- SENELLART (Michel), *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.

▲ Procédures fiscales

Le cours met en valeur le caractère obligé et modernisé des relations entre l'administration fiscale et les contribuables, ce caractère découlant de notre système déclaratif. Trois volets procéduraux sont présentés : le déroulement des procédures fiscales de contrôle ; les rectifications d'impôts et les sanctions fiscales et pénales ; les modalités des contestations des décisions de l'administration fiscale.

Bibliographie indicative

- J. Grosclaude et Ph. Marchessou, *Procédures fiscales*, Dalloz.
- M. Collet, *Procédures fiscales*, PUF, collection Thémis.
- C. Eude-Guias, in Manuel de Droit public général, LexisNexis, 5^e éd. 2011.

SEMESTRE 6 (SUITE)

▲ Histoire du droit commercial

Naissance du droit commercial maritime : le droit maritime romain.

Après une introduction présentant les formes des actions judiciaires du droit romain, on envisagera ensuite la naissance d'une marine à Rome, les types de navires utilisés, l'engagement du patron de navire et des matelots, la responsabilité de l'armateur, et différents contrats liés à l'exploitation du navire.

Aucune bibliographie actuellement disponible sur le sujet.

▲ Droit de la fonction publique

Ce cours renforce la connaissance des Administrations publique. Il aborde la question de la ressource humaine, c'est à dire des agents publics. Le premier chapitre donne une vision historique et institutionnelle du modèle français de fonction publique. Les autres chapitres développent la carrière du fonctionnaire, ses droits, ses obligations. Enfin la question du droit disciplinaire est abordée en fin d'enseignement.

Bibliographie indicative

- E. AUBIN, *L'Essentiel du droit de la fonction publique*
- E. AUBIN, *Droit de la fonction publique*
- J.-M. AUBY, J.-B. AUBY, J.-P. DIDIER, A. TAILLEFAIT, *Droit de la fonction publique*
- O. DORD, *Droit de la fonction publique*

▲ Introduction aux politiques publiques

Ce cours introduit au domaine de l'analyse de l'action publique. Après expliciter la genèse de cette discipline, les étapes et les axes de son développement, le cours explore l'émergence des problèmes publics, leur inscription sur l'agenda gouvernemental, les différentes formes de la décision publique, les problèmes liés à la mise en œuvre de l'action publique. Puisant dans la « boîte à outil » classique de l'analyse des politiques publiques, le cours approfondit une série de modèles d'analyse ordonnés autour du rôle des idées, des institutions et des intérêts dans la fabrique des politiques publiques. De nombreux exemples empiriques permettent d'illustrer le propos tout au long de ces différents développements.

Bibliographie indicative

- BIRKLAND (Thomas), *An Introduction to the Policy Process. Theories, Concepts and Models of Public Policy Making*, New York, Sharpe, 2^{ème} édition 2005.
- BOUSSAGUET (Laurie), JACQUOT (Sophie), RAVINET (Pauline), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2010, 3^{ème} édition.
- GAUDIN (Jean-Pierre), *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Amphi », 2004.
- HASSENTEUFEL (Patrick), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2008.
- LASCOUMES (Pierre), LE GALES (Patrick), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2007.
- MULLER (Pierre), *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n°2534, 1990.
- MULLER (Pierre), SUREL (Yves), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1998.
- MASSARDIER (Gilles), *Politiques et actions publiques*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2003.
- PARSONS (Wayne), *Public Policy. An Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis*, Aldershot et Brookfield, Edward Elgar, 1995.

▲ Philosophie du droit

On traitera le thème de l'équité, d'abord en s'attachant aux définitions données par Aristote dans l'Éthique à Nicomaque, puis en examinant les occurrences de l'équité dans différents systèmes juridiques anciens et modernes, son lien avec les procédures arbitrales et l'état actuel du droit français en la matière, tant dans les droits substantiels que relativement à la procédure.

Bibliographie ancienne, sauf pour l'ouvrage d'Aristote chez Garnier-Flammarion.

Le reste est en langue anglaise souvent, indiqué au fur et à mesure, avec certains passages proposés lors du cours.

SEMESTRE 6 (SUITE)

▲ Filière franco-britannique : COMMON LAW CONTRACT & TORTS.

Introduction du droit des obligations: des responsabilités civiles et du contrat.

Cours dispensé par 2 «solicitors» (équivalent de notaire/avocat) britanniques, avec les interventions des professeurs de nos universités partenaires aux États-Unis et aux Pays des Galles. Évaluation par épreuve écrite.

▲ Stage

Le stage constitue à lui seul l'unité d'enseignement à orientation professionnelle. Définir son projet professionnel (mieux connaître ses goûts et ses aptitudes), « tester » un univers professionnel, est donc l'un des intérêts du stage. Le stage permet également la mise en pratique des connaissances théoriques en milieu professionnel, voire l'acquisition d'une expérience professionnelle, d'une compétence, que l'étudiant peut ensuite valoriser lors d'une future recherche d'emploi ou d'une candidature pour un master 2.

La recherche du stage nécessite, sauf exceptions, un minimum de démarches. Si les voies classiques (avocats, notaires, tribunaux...) sont souvent choisies, d'autres voies s'offrent aux étudiants (entreprises privées ou publiques, associations, Administration, etc...).

Le stage n'est utile et agréé que s'il a un contenu juridique. D'une durée minimum de deux semaines, il s'effectue en principe dans les temps libres laissés par le calendrier universitaire. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport d'une dizaine de pages, permettant l'approfondissement d'une thématique. Ce rapport de stage fait l'objet d'une soutenance individuelle ou collective.

Informations précises sur les stages : voir documents sur le site de la Faculté (rubrique « Espaces étudiants », puis « Stages et emplois » ; document à télécharger : note informative destinée aux étudiants L3 - Option stage (Catherine Thomas)

Spécificités du stage à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) :

Le stage pratique de Fiscalité à la Direction Régionale des Finances Publiques de Loire-Atlantique (DRFIP44) est un stage de découverte d'une semaine. Il est inspiré d'une volonté commune de l'UFR Droit et Sciences politiques et de l'Administration fiscale de compléter les enseignements universitaires de Droit fiscal et de Procédures Fiscales par un contact direct entre des étudiants en Licence 3 et les agents de la DRFIP44, en approchant sur le terrain les applications pratiques de la Fiscalité. Il s'agit aussi de contribuer à la découverte des responsabilités professionnelles au sein de l'Administration fiscale grâce à une meilleure connaissance de l'organisation et du fonctionnement de celle-ci.

Cependant, pour des raisons internes à l'Administration fiscale, le nombre de stagiaires accueillis est limité.

Le stage donne lieu à un rapport de stage et à une soutenance collective.

La certification Ci2 Niveau 1

Le niveau 1 (C2i1) atteste la maîtrise des compétences d'usage des technologies numériques permettant à l'étudiant d'être acteur de ses apprentissages en formation initiale à l'université et tout au long de la vie dans une perspective de responsabilité, d'autonomie et d'insertion professionnelle. Pour les étudiants en formation initiale, le C2i1 a vocation à être acquis au cours de la licence.

Cette formation facultative se fait sur inscription soit au premier, soit au second semestre, places limitées à 80 étudiants.

Plus d'information sur www.c2i.univ-nantes.fr



Faculté de Droit et des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 14 15 15

Responsable licence :
Patrick CHAUMETTE

www.univ-nantes.fr/droit



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES